

# Féminisme

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205827>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## LES FOLIES DU TÉLÉPHONE

NOTRE ami Patet téléphonait de Lausanne à un village du canton de Vaud, un jour où une forte chute de neige avait quelque peu entremêlé les fils du réseau.

Drelin, drelin.

— Voilà !

— Mademoiselle, ayez la bonté de me donner M. le syndic de M.

Une pause.

— Voilà M. le syndic de M.

— Bien le bonjour, monsieur le syndic ; c'est l'épiciier Patet, de Lausanne, qui voudrait vous dire un mot.

— Je vous écoute, monsieur Patet.

— Comment va la santé ?

— A merveille. Et vous-même, monsieur Patet ?

— Sauf un gros rhume, ça ne va pas trop mal, Dieu soit béni. Mais, pour en venir à mon affaire, je voulais vous dire que j'ai mille regrets de ne pouvoir vous envoyer des pruneaux de la première marque, parce que je n'en tiens plus que de la seconde...

La téléphoniste. — On vous répond ?

— Oui, mademoiselle.

— ... Mais je puis tout de même vous recommander la deuxième qualité, monsieur le syndic.

— C'est entendu, vous m'enverrez l'acte d'origine.

— Une attestation de provenance, si vous y tenez, oui, monsieur le syndic.

— Et un certificat de bonnes mœurs.

— Vous dites ?

— Un certificat de bonnes mœurs.

— Pourquoi faire ?

— C'est la règle.

— Pour des pruneaux ?

— Que me chantez-vous avec vos pruneaux !

La téléphoniste. — On vous répond ?

— Oui, mademoiselle, mais je n'y comprends rien.

— N'avez-vous pas demandé le directeur des écoles de V. ?

— Mais non, le syndic de M. !

— Attendez un instant. Voilà la communication rétablie.

Une pause prolongée.

La téléphoniste. — On vous répond ?

— Non, mademoiselle.

— Je vais rappeler.

Nouvelle pause, puis une furieuse sonnerie.

La téléphoniste. — Voilà le syndic de M.

— C'est Patet, monsieur le syndic ; on nous avait coupé.

— Je puis compter sur vous, n'est-ce pas ?

— Absolument.

— Allons, tant mieux, ma sœur sera enchantée.

— Ah ! c'est pour madame votre sœur ?

— Non pas « madame », mais « mademoiselle » ma sœur ; vous ne voudriez pas être le garçon d'honneur d'une femme mariée !

— Mais je ne suis plus garçon, vous savez bien que j'ai même des filles en âge de con-

— Ce n'est donc pas à monsieur Tinet que j'ai l'honneur de parler.

La téléphoniste. — On vous répond, monsieur Tinet ?

— On ne répond pas à M. Patet, mademoiselle, je suis M. Patet, et voilà un quart-d'heure que je vous demande M. le syndic de M.

— Un instant, s'il vous plaît.

Une pause. Drelin, drelin.

— C'est vous, monsieur Patet ?

— Mais oui, je n'ai pas quitté l'appareil.

— C'est comme moi... Et je veux être pendu si je ne vous ai pas répété vingt fois que j'acceptais de grand cœur...

— Les pruneaux de seconde marque ?

— Quels pruneaux ? Ne m'invitez-vous pas à la noce ?

— A la noce, monsieur le syndic ?...

— Ce n'est pas le syndic qui vous parle.

Drelin, drelin, drelin.

La téléphoniste. — On vous répond ?

V. F.

## SE L'ÉTÉ NOMMA CONSEILLÉ ! \*

EH bin ! on lâi è à elliau vôte,  
Hardi ! faut preparâ sê piaute,  
Sê decouènâ, sê retsandzi,  
Et sê depâtsi de tracé  
Votâ po dâi gaillâ d'attaque,  
Que ne sêiant pas trau barjaque...  
L'è mè que saré on galé  
Se l'été nommâ conseillé !

Ma fenna sarâi bin conteinta :  
Lâi payeré onna serveinta.  
L'arâi dinse bin de l'orgouet  
Quand saré pè lo Grand Conset !  
Lâi bâilleré 'na balla roba  
Et 'na pucheinta garda-roba.  
L'è cein que farâi de l'effé  
Se l'été nommâ conseillé !

Ma fenna sarâi dan 'na dama...  
Mè, ie mettè 'na zaqua à lama,  
On tsapî nâ, bin du, bin biau,  
Bin pliat dessus, on bocon hiaut.  
Derî adieu à la milanna,  
Po mè promenâ la sehanna.  
Tsanteré, ie saré tot guié  
Se l'été nommâ conseillé !

Ie medzeré dâi bon z'affère,  
Ie bâiré dau vin, de la bière,  
Dau Lavaux et dau Dézalâ  
Tant que porré m'eingosalâ,  
Lo vin de fri et la pequieta  
N'èin voudre pe rein 'na gottetta.  
Ie saré soveint tsi Vernier  
Se l'été nommâ conseillé !

Nâovreré pas soveint la gâola,  
Demanderé pas la parola  
Câ ne su pas on minna-mor,  
— Clli que dit rein n'a jamé tort —  
Aovreré lè duve z'orollie.  
Po vère mon nom su la Follie  
Dein (Murmures !) lo tsertseré  
Se l'été nommâ conseillé !

\* Ces vers sont en retard d'une semaine ; ils n'en seront pas moins goûtés de nos lecteurs.

L'è mè que faré dau grabâdzô :  
Mon valet, su que vindrâi dzudzô ;  
Mè dou biau-fe, ion receveu  
Et l'autro, prau su, assesseu.  
Pu pètabosson, mon biau-frère ;  
Po préfet, foudrâi mon biau-père  
Et mon cousin sarâi voyer  
Se l'été nommâ conseillé.

MARC À LOUIS.

## Lausanne et Vevey en 1780.

Extrait des *Lettres écrites du Pays de Vaud en 1780 par un voyageur saxon.*

« La différence des mœurs de Lausanne et de Vevey est frappante : on regarde peu dans cette dernière ville à l'éclat extérieur ; avec autant et souvent plus de bien qu'à Lausanne, on fait moins de figure, on connaît moins le luxe, en un mot on vit plus bourgeoisement ; mais le ton de Lausanne est plus aisé ; l'on y parle mieux, l'on y fait plus de cas de l'esprit et des avantages extérieurs ; l'on est plus vif, moins solennel ; quant au jeu, on l'aime également dans les deux villes ; mais à Lausanne il est du double ou du triple plus haut ; s'embarrassant peu les uns des autres, chacun à Lausanne en est plus libre, moins gêné que dans les autres villes ; ainsi Lausanne a plus d'attraits pour la jeunesse, et Vevey est un séjour plus convenable à l'âge mûr. Les démarcations des diverses classes de société sont moins marquées à Lausanne qu'à Vevey ; enfin il y a dans cette dernière ville plus de solidité, de sérieux, de vertu, et à Lausanne plus d'aisance, d'amabilité, de frivolité et d'éclat extérieur. »

## L'impôt militaire et les vieilles filles.

Lu dans le *Correspondant suisse* de Schaffhouse, année 1840 :

« Nous apprenons que dans le canton de Vaud on songe à exiger un impôt militaire des filles majeures jusqu'à ce qu'elles se marient. »

Où l'ancien journal schaffhousois a-t-il pêché cette facétieuse nouvelle ? Nous n'avons su le découvrir. Si le gouvernement vaudois avait songé à imposer militairement ou non les célibataires, il eût été trop galant, pensons-nous, pour s'en prendre à celles pour qui c'est déjà un gros chagrin que de coiffer sainte Catherine, à moins qu'il ne considérât la qualité de femme mariée comme équivalant à des états de service dans les milices ou dans la gendarmerie.

## Féminisme.

Dans une réunion féministe, on discute des moyens d'obtenir le relèvement du salaire des ouvrières. Un grand nombre de propositions surgissent sans satisfaire l'assemblée. Finalement, une toute jeune personne se lève et prononce ces mots, qui soulèvent un murmure approbateur :

— Mesdames, mettons-nous à porter des culottes, travaillons la moitié moins... et nous serons payées au double !